

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

ENQUETE PUBLIQUE

Relative

Demande d'autorisation relative

Au

Contournement d'Aire sur la Lys.

Entre la RD943 et RD188.

**CONCLUSIONS
de l'enquête**

**Albert DEHAUDT
Commissaire Enquêteur**

CONCLUSIONS
et
AVIS MOTIVES du
COMISSAIRE ENQUETEUR

OBJET de L'ENQUÊTE :

La présente enquête a pour but :
de présenter au public et de recueillir ses observations sur le **PROJET de contournement d'Aire sur la Lys entre la RD943 et RD188.**

Le projet doit être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de la qualité et quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux du code de l'environnement

CONSIDERATIONS sur le RESPECT DE LA PROCEDURE

L'enquête publique a été sollicitée et les aspects législatifs, administratifs et information du public ont été bien mise en œuvre et dans les délais. La qualité du travail accompli est à souligner.

Durant la durée de l'enquête aucune observation allant dans le sens de la contestation du projet de contournement dans sa globalité n'a été formulée par le public, toutes les pièces et documents du dossier ont été mis à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie et pendant les jours de permanence du commissaire enquêteur

Un point positif a été les réunions d'information de présentation du projet aux conseillers municipaux et leurs votes positifs lors des délibérations en conseil municipal des 21 mai 2013.

Ce projet est parfaitement intégré aux réflexions de développement, d'urbanisme et de sécurité portées par la ville d'Aire sur la LYS afin de faciliter l'accès à la zone commerciale.

La démarche d'information, par la publication de l'objet de l'enquête sur le site internet de la ville d'Aire et également l'affichage d'un avis sur l'enquête sur les jonctions avec les routes, rues en lien avec ce contournement a permis de bien préparer les citoyens à la prise de connaissance de ce projet.

La proximité de l'équipe municipale des administrés a permis d'aider à la compréhension du projet.

CONSIDERATIONS sur les ASPECTS TECHNIQUES

Compte tenu de l'état d'avancement du Projet, des documents le projet de contournement,

Compte tenu que lors des permanences, le public est venu se renseigner sur le projet ,a eu accès à l'ensemble des documents ,et que les demandes d'information et les observations ne sont pas de nature à remettre en cause la globalité du projet, qu'aucune observation allant dans le sens de la contestation de cette route de contournement dans sa globalité n'a été formulée par le public

Considérant que le projet apparaît avoir été clairement étudié, en conformité des textes en vigueur et au regard des contraintes géographique , topographique ,hydrologique ,environnementales de la ville d'Aire sur la LYS.

Compte tenu que les remarques de l'autorité environnementale ont été étudiées et les réponses apportées sont techniquement satisfaisantes et permet de s'adapter au contexte législatif actuel et intègre les mesures de développement durables,

Compte tenu que j'ai personnellement vérifié que l'ensemble des dispositions énoncées dans le projet contribuera à l'amélioration globale du projet de développement de la ville.

J'émet un avis positif sur ces considérations.

Ce projet permettra :

- à la ville d'aire de dévier le trafic intra –muros vers la RD 943 et RD 188. et de faciliter l'accès à la zone commerciale.

Précisons par ailleurs :

Que les observations qui ont été émises pendant la durée de l'enquête méritent notre attention,

Que les réponses du commissaire aux observations, apportent des éléments et éclairages complémentaires qu'il conviendra de prendre en considération

Qu'il serait opportun de planifier le faucardage et nettoyage réguliers de la Laque ainsi que la grille de retenue,avant siphon sous le canal ,des détritux charriés par la Laque

Qu'il devait être transmis aux services compétents de département la demande de déplacement de la limitation à 50Km/hr sur la RD 187 jusqu'au carrefour de la rue Dupont sachant bien que cette demande est hors du champ de cette enquête publique.

AVIS GLOBAL :

Après examen des différents aspects lors de l'enquête : réglementaires, administratifs, information au public, Environnemental, et technique, il apparaît que le projet de contournement soit un projet intéressant à court et moyen terme, valorisant et sécurisant pour la ville et les administrés et sous réserve que certaines observations soient étudiées et prises en considération

Le commissaire émet un avis favorable sur l'ensemble du dossier.

Fait à MORBECQUE, le 13 juillet 2013

Le Commissaire Enquêteur

Albert DEHAUDT 